



Adjoint Administratif

Concours commun interministériel

Session 2025

L'UNSa Justice vous informe de l'ouverture d'un concours commun interministériel d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Les conditions :

Concours interne : Les agents fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental et pouvant justifier d'au moins une année de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Concours externe : l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme.



- **Inscription :** du 11 février jusqu'au 13 mars 2025
- **Epreuve écrite d'admissibilité :** 11 avril 2025
- **Résultats d'admissibilité :** seront fixés ultérieurement
- **Epreuve orale d'admission :** sera fixée ultérieurement

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne :

L'ouverture en ligne à partir du 11 février 2025 sur le site : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Les épreuves :

Epreuve écrite d'admissibilité :

- **Concours interne** – Conception d'un tableau ou rédaction d'une lettre.
Epreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : 1h30 ; coefficient 3).
- **Concours externe**
EP n° 1– Compréhension de texte.
Épreuve écrite consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30 ; coefficient 3).
EP n° 2– Exercices de français et de mathématiques.
Épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques (durée : 1h30 ; coefficient 3).

Epreuve orale d'admission : Entretien avec un jury de 25 minutes

- **Concours interne ou externe :**

L'épreuve consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : 30 mn ; coefficient 4).



Résultats :

Les résultats de l'examen professionnel seront consultables sur le site internet Cyclades.

...Retrouvez tous les formulaires utilisés et les documents pour la constitution de votre dossier via les liens intranet suivant :

[Cliquez ici pour retrouver les informations sur Intranet](#)

[Cliquez ici pour retrouver les documents sur le site de l'éducation nationale](#)

Paris, le 13 février 2025

**L'UNSa Justice
l'action utile !**